Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251210-DEC2025_36-DE

Dinan Léhon

A Dinan, le 10/12/2025

DECISION MUNICIPALE n°36

OBJET : Acceptation du don d'une personne privée

Le Maire de DINAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2242-1,

Vu la délibération n° 9 du Conseil municipal du 10 octobre 2024, portant attribution de délégations au Maire, et notamment son alinéa 9 concernant l'acceptation des dons et legs,

Vu le budget de la Ville,

Considérant la volonté de l'association « Mieux Conduire En côtes D'Armor », suite à sa dissolution, de verser un don de 4 000 € au profit de la ville de Dinan afin, notamment, de continuer les actions de sécurité routière dédiées aux plus jeunes et aux séniors.

DECIDE

Article 1 : D'accepter le don de l'association « Mieux Conduire En côtes D'Armor »,

Article 2 : D'imputer ce don à l'article 756 « Libéralités reçues » du budget principal.

A Dinan, le 10 décembre 2025

Le Maire,

Didier LECHIEN

HÔTEL DE VILLE DE DINAN
02 96 39 22 43
mairie@dinan.fr
21, rue du Marchix
22100 DINAN

www.dinan.fr

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE LÉHON
02 96 87 40 40
mairie@dinan.fr
Place d'Abstatt, Léhon
22100 DINAN